



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 2 avril 2024**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Poste vacant, conseiller au siège no 1
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sont absents :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

060-2024 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Demande d'aide financière aux fonds régions et ruralité (FRR) fête Municipale
 - 7.2 Octroi d'un mandat pour l'aménagement de l'aire de repos
 - 7.3 Entente pour les mesures d'urgence-MRC de Montcalm
 - 7.4 Programme d'aide à la voirie locale- volet PPA-CE et volet PPA-ES
 - 7.5 ~~Chemin Lecourt~~
 - 7.6 Contrat de balayage
 - 7.7 Réparation de glissière de sécurité
 - 7.8 Octroi d'un mandat pour des services d'ingénierie pour des travaux sur le rang de la Rivière Sud et chemin Lecourt
 - 7.9 Résolution autorisant l'appel d'offres pour des travaux sur le rang de la Rivière Sud
 - 7.10 Voirie-achat de panneaux
 - 7.11 Formation obligatoire pour les membres du CCU
 - 7.12 Remboursement de taxes/un trop perçu matricule-9280 82 8008
 - 7.13 CPA Tourbillon des Laurentides Inc.
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

061-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

062-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

**063-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 MARS 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

064-2024 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**065-2024 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé durant le mois.

066-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite un citoyen à formuler sa question au conseil municipal.

Le citoyen nous parle d'un accident de voiture qui a eu lieu sur son terrain, et demande au conseil si on peut creuser un fossé devant sa propriété. Le conseil lui répond qu'il va regarder cela.

**067-2024 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX FONDS RÉGIONS ET
RURALITÉ (FRR)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-Ouest désire déposer une demande à la MRC Montcalm pour l'octroi d'une aide financière de 6 000 \$ via les fonds régions et ruralité (FRR)- volet 2-répartition de l'enveloppe 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'utilisation de cette contribution pour la fête municipale annuelle, pour les citoyens de Saint-Roch-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire la demande à la MRC de Montcalm, dans le cadre du fonds régions et ruralité pour les années 2023-2024 et 2024-2025 pour des projets événements culturels locaux;

QUE la Municipalité s'engage à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit un minimum de 20 % des coûts admissibles;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier;

QUE la municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

Adoptée

068-2024 OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE REPOS

CONSIDÉRANT la contribution de 8 000 \$ obtenu du fond régions et ruralité de la MRC de Montcalm, afin d'aménager le terrain de l'aire de repos. Ceci consiste à l'implantation de vivaces, d'arbres et arbustes fruitiers, avec un volet éducatif;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise La Sauvageonne, entrepreneuse locale;

CONSIDÉRANT que le coût de la soumission respecte le budget disponible pour réaliser les travaux d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour le projet d'aménagement de l'aire de Repos à l'entreprise La Sauvageonne. L'estimation du coût du projet envisagé est d'environ 10 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

069-2024 ENTENTE POUR LES MESURES D'URGENCE-MRC DE MONTCALM

ATTENDU QUE lors de sinistres, la Municipalité aura besoin de la collaboration de la MRC de Montcalm pour l'accessibilité à des locaux, à des ressources humaines et matérielles et à des équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Pierre Mercier, maire et Mme Sherron Kollar, directrice générale à signer l'entente pour les mesures d'urgence avec la MRC de Montcalm pour l'année 2024-2025;

DE RENOUVELLER cette entente en 2025 à la suite des élections municipales.

Adoptée

070-2024 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-PPA-CE ET VOLET PPA-ES

Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité de faire une demande de subvention au bureau du Député, Monsieur Louis-Charles Thouin, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

La municipalité de Saint-Roch-Ouest demande une subvention pour l'amélioration de la chaussée.

Adoptée

071-2024 CHEMIN LECOURT

Le point est remis à une séance ultérieure.

072-2024 CONTRAT DE BALAYAGE

Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité de demander à l'entreprise *Balai Permanent Inc.* de nettoyer le pont Mousseau, les deux viaducs et les trois (3) intersections dans la municipalité.

Adoptée

073-2024 RÉPARATION DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE sur le rang de la Rivière Sud, une glissière de sécurité a été abimée;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé une soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité de mandater l'Entreprise Ployars 2000 Inc., à procéder à la réparation de la glissière de sécurité, selon les termes de son offre de services, estimés à 3 093 \$, taxes en sus.

Adoptée

074-2024 OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX SUR LE RANG DE LA RIVIÈRE SUD ET SUR LE CHEMIN LECOURT

CONSIDÉRANT la détérioration d'un ponceau sur le rang de la Rivière sud et un sur le chemin Lecourt;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent être préparés pour procéder à un appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité de mandater M. Patrick Charron, ingénieur de Isomax conseil, pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement des ponceaux

Que la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée

075-2024 RÉSOLUTION AUTORISANT L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DU RANG DE LA RIVIÈRE SUD ET DU CHEMIN LECOURT

Il est proposé par Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour les travaux du rang de la Rivière Sud et du chemin Lecourt, le tout selon les plans et devis préparés par Isomax conseil.

Adoptée

076-2024 VOIRIE-ACHAT DE PANNEAUX

Il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à commander des panneaux de signalisation et des panneaux d'indication pour les chemins. Chez Martech Inc., ces achats sont estimés à 1 500 \$ approximativement.

Adoptée

077-2024 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT Qu'à partir de mois de juin 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Calixte organise une formation de groupe le 19 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité d'inscrire les cinq (5) membres du CCU, ainsi que la directrice générale, à la formation obligatoire qui aura lieu le 19 juin à Saint-Calixte, au coût total de 977.03 \$.

Adoptée

078-2024 REMBOURSEMENT DE TAXES / UN TROP PERÇU MATRICULE 9280 82 8008

CONSIDÉRANT QUE le matricule 9280 82 8008 a payé ses taxes municipales en double;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 9280 82 8008 nous a demandé de le rembourser;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement de la somme de 628,39 \$, au matricule 9280 82 8008.

Adoptée

079-2024 CPA TOURBILLON DES LAURENTIDES INC

Il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité de faire une contribution de 300 \$ pour une publicité dans le programme souvenir pour le CPA Tourbillon des Laurentides Inc., qui aura lieu les 27 et 28 avril prochain.

Adoptée

080-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 83 219,80 \$ en date du 2 avril 2024;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8988 au chèque no 9011 le montant total des chèques pour le mois d'avril 2024 s'élève à 50 328,73 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 32 891,07 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Chayer, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

081-2024 VARIA

Aucuns varia

082-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (21 h 05).

Adoptée.

Les résolutions numéros 060-2024 à 081-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière